

CHARTRE DU CDI

Fonctionnement du CDI

Le CDI est un espace de travail, de recherche d'informations et de détente dans la lecture de livres ou de revues. Il est possible de jouer aux échecs ou d'utiliser des smart games disponibles.

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique au CDI.

1 – POUR VENIR AU CDI :

Accès individuel : Les élèves arrivent en début d'heure et restent pour l'heure complète. La documentaliste vient chercher les élèves rangés dans la cour. Les élèves remettent leur carnet de liaison à la documentaliste et rentrent dans le CDI dans le calme. Les sacs doivent être posés à la sortie.

Accès en groupe : Les professeurs peuvent occuper le CDI dans le cadre d'un cours ou d'un projet pédagogique avec un groupe d'élèves (sur réservation convenue avec la documentaliste).

Le CDI pourra être fermé à l'accès individuel durant la présence de groupes et ce pour des questions de place et de sécurité.

2 – LES DOCUMENTS

Tout élève peut **emprunter** au CDI jusqu'à **4** documents à la fois.

L'emprunt se fait au bureau et les documents empruntés peuvent être conservés durant **15 jours** maximum.

Concernant les romans, l'emprunt pourra être **renouvelé**.

Les BD et mangas sont en lecture sur place. Il vous est demandé de rendre les documents dans les délais, d'autres personnes peuvent en avoir besoin. Les lettres de rappel seront transmises par les surveillants, mais en cas de retard prolongé, une lettre pourra être envoyée directement au domicile de l'élève.

Les documents consultés doivent être **rangés à leur emplacement** afin de les retrouver facilement. Tout vol de documents du CDI est une grave atteinte à la propriété de la communauté constituée des élèves et des professeurs. Il sera donc sévèrement sanctionné.

Il est possible de demander des photocopies des documents, dans le respect des droits d'auteurs.

3 - POUR ALLER SUR UN ORDINATEUR

L'accès à la salle informatique se fait sur accord de Mme Nowak, des services civiques ou des assistants CDI mandatés par Mme Nowak.

La charte informatique (annexe 2) doit être respectée. La pratique de jeux vidéo est interdite.

4 – LES REGLES DE VIE DU CDI

Eviter les nuisances sonores

Les activités proposées au CDI exigent le calme de la part de tous les usagers. Les déplacements et communications orales ne doivent pas déranger les autres occupants. Il est impératif de **chuchoter** (parler à voix basse sans vibration de cordes vocales).

Respecter l'environnement

Toutes les règles relatives au règlement intérieur du collège s'appliquent au CDI.

Au CDI : La consommation de nourriture ou de boissons est interdite. Les déchets de papiers doivent être mis dans les bacs prévus à cet effet et les chaises doivent être rangées avant de quitter les lieux. Les documents empruntés doivent être remis exactement à leur place.